

2025-2026

CENTRE SOCIAL
DE LA FERRANDIÈRE

ACCUEIL DE

LOISIRS

3 - 11 ANS

Centre social et familial de la Ferrandière
51 rue Lafontaine - 69100 Villeurbanne



NOS PRINCIPES ÉDUCATIFS

- **Le droit aux vacances pour tous** dans le respect des différences, des rythmes et des choix de chacun.
- **Accompagner chaque enfant** pour qu'il prenne sa place en tant que citoyen dans un groupe.
- Favoriser la **découverte, l'ouverture au monde et l'expérimentation.**

ET PLUS CONCRÈTEMENT ?

En laissant le choix à chaque enfant de pouvoir :

- participer aux activités dirigées proposées par l'équipe.
- de créer son projet et d'être accompagné pour l'accomplir dans des espaces dédiés à la créativité,
- prendre le temps pour ne rien faire et trouver un rythme de vacances qui lui correspond.

En créant des espaces de dialogue où chaque enfant peut exposer son point de vue sur la vie du centre et de faire évoluer les fonctionnements et les propositions.

En proposant **des activités** et des **coins aménagés** permettant une découverte culturelle, citoyenne ou technique nouvelle.

En réfléchissant nos espaces pour que chacun puisse se retrouver seul ou en groupe suivant ses besoins et ses envies.

En acceptant tous les enfants quelque soit sa différence et en mettant en place des lieux et des activités lui permettant de s'intégrer.

LES INSCRIPTIONS

Un dossier unique pour l'année 2025-2026

Le dossier est à retirer à l'accueil du centre social et est valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Nous prendrons en compte uniquement les dossiers complets remplis et signés accompagnés des documents obligatoires.

Pour la famille

- La fiche famille remplie et signée (1 par famille)
- L'imprimé CAF avec le numéro allocataire et le quotient familial

Pour chaque enfant

- La fiche sanitaire entièrement remplie et signée.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant
- Les photocopies des pages des vaccinations à jour.

Les tarifs

	Mercredis et vacances		Uniquement les mercredis	
	Journée	Après-midi + repas	Après-midi	
QF inférieur à 326	6,50€	4,06€	2,44€	
QF entre 326 et 1299	QF x 0.02€	QF x 0.0125€	QF x 0.0075€	
QF supérieur à 1299	26€	16,25€	9,75€	

Les périodes d'inscriptions mercredis

Les inscriptions pour les mercredis se font à une date unique pour tous les mercredis de l'année. Les inscriptions se font à la journée, l'après midi ou l'après midi avec repas et pédiBUS sur les écoles Perrin, et Jean Jaurès.

Pour les mercredis 2026-2027 : Samedi 20 juin 2026

Les périodes d'inscriptions vacances

Pour chaque période de vacances un dossier de demande de places est à déposer au centre social aux dates ci-dessous en complément du dossier d'inscription.

Suivant les demandes, le centre social pourra être amené à modifier les demandes et vous enverra un mail de confirmation des places attribuées le lendemain de la fin des dépôts de demande de places.

Les règlements se feront aux dates ci-dessous. **En cas de non paiement les places seront réattribuées le lendemain.**

	Prise de dossier et Dépôt des demandes de places	Règlements
Vacances d'automne Du 20 au 31 octobre	du 1 au 17 septembre	du 22 au 24 septembre
Vacances de fin d'année Du 22 au 26 décembre	du 27 octobre au 12 novembre	du 17 au 19 novembre
Vacances d'hiver Du 9 au 20 février	du 22 décembre au 14 janvier	du 19 au 21 janvier
Vacances de printemps Du 7 au 17 avril	du 16 février au 4 mars	du 9 au 1 mars
Vacances d'été Du 6 au 31 juillet	du 13 au 29 avril	du 4 au 6 mai

Dernière inscription le mercredi de la semaine précédent la semaine d'inscription

**Pour toutes informations concernant les inscriptions et les facturations :
Gylène et Floriane au 04 78 68 27 70**

Ou à l'accueil du centre social aux horaires d'ouverture disponible sur le site du centre social

REGLEMENT INTERIEUR

Les règles communes au centre social

Voici quelques règles communes que nous devons tous et toutes partager :

- Respecter l'autre en tant qu'individu et lui laisser la liberté de penser,
 - Respecter les locaux et le matériel mis à disposition lors de vos activités,
 - Faire preuve de politesse : bonjour, au revoir, s'il vous plait et merci !
 - Respecter les règles spécifiques à votre activité,

L'accès des animaux est interdit.

Les vélos, trottinettes ou autre moyen de déplacement doivent être garés à l'extérieur du centre social.

Tabac, alcool et cigarette électronique.

Il est interdit de consommer ces substances au sein des locaux.

La consommation de boissons alcoolisées en quantité raisonnable, est autorisée dans des circonstances exceptionnelles, et avec l'accord de la Direction (verre de l'amitié, réception, Assemblée Générale, etc.).

Respect des libertés et du principe de laïcité.

Les effets de mode, les tenues vestimentaires, les pratiques religieuses ou affiliations politiques, ne doivent en rien entraver le bon déroulement des activités. Ces pratiques et affiliations ne doivent pas supplanter nos valeurs. La laïcité est un cadre d'équilibre et de neutralité vis-à-vis des expressions religieuses réglementées par la loi.

L'adhésion annuelle et familiale

L'adhésion au centre social est obligatoire. Son montant est fixé à 10 euros Elle concerne le foyer familial pour une saison du 1er septembre au 31 août.

L'adhésion au centre social vous permet :

- d'être assuré pendant les activités proposées par le centre social,
- d'avoir accès à toutes les activités du centre social moyennant les paiements de vos activités,
- d'avoir des tarifs préférentiels pour certaines manifestation de quartier, comme le vide-greniers, la bourse aux jouets, ...

Lorsque vous adhérez au centre social, vous vous engagez à respecter les valeurs et à participer à la vie de l'association. Vous serez invité une fois par saison à participer à l'assemblée générale.

L'adhésion n'est en aucun cas remboursable.



Les frais de dossier

Les frais de dossier pour la première inscription annuelle est de 1 euro par enfant pour l'année scolaire 2025-2026.

Les modalités d'inscription

Pour toutes inscriptions à une activité du centre social vous devez être à jour de votre adhésion et vous munir d'un moyen de paiement (chèque, espèces, carte bancaire ou chèques vacances). Vous pouvez régler vos cotisations en une seule fois ou en plusieurs mensualités. Dans ce cas, un échéancier sera établi au moment de l'inscription, il ne peut pas excéder la date de fin de votre activité.

Pour les accueils de loisirs des mercredis, l'inscription est annuelle.
Pour les accueils de loisirs des vacances scolaires, l'inscription est à la journée.

Pour les cas particuliers ou les situations d'urgence, veuillez prendre rendez-vous avec le coordonnateur du pôle enfance-jeunesse.

Les modalités de remboursement

- Maladie ou raison professionnelle

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible. En cas de maladie ou de changement de situation (déménagement par exemple) et sur présentation d'un justificatif dans un délais de 8 jours, un remboursement ou un avoir des séances-journées concernées sera effectué.

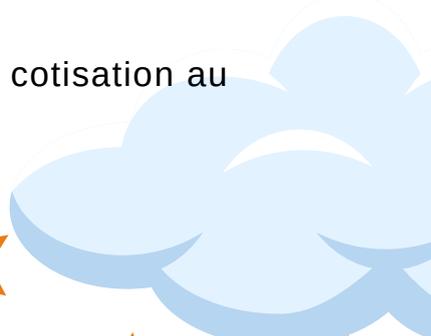
- Absence

Il n'y aura aucun remboursement pour des absences autres que maladie ou changement de situation professionnelle.

- Annulation

Annulation par un adhérent : aucun remboursement ne sera effectué en dehors des modalités indiquées dans le paragraphe « maladie ou raison professionnelle ».

Annulation par le centre social : vous serez remboursé de la cotisation au prorata des séances-journées non réalisées hors adhésion.



ENGAGEMENT ADHERENTS



Protection des données personnelles

Les services administratifs du centre social et familial de la Ferrandière disposent de moyens informatiques pour gérer les réservations et les présences aux activités. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/676/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation de traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Adressez-vous à l'accueil du centre social et familial de la Ferrandière.

Droit à l'image

Dans le cadre des activités organisées par notre association, nous sommes susceptibles de prendre des photos ou des vidéos lors de votre participation. Celle-ci peuvent servir à promouvoir les activités du centre social et elles peuvent être insérées pour des projections de films ou de reportages photos lors d'AG ou de temps de restitution, sur le site internet, le blog et les réseaux sociaux, sur la plaquette annuelle, des flyers, des affiches, des prospectus ou des journaux.

INFORMATIONS PRATIQUES



Contact direct avec l'équipe de direction de l'accueil de
loisir par SMS au **07 56 22 70 40**
(pour les 3-5 ans le téléphone sur place **07 56 22 52 57**)

Les jours de l'accueil de loisirs les enfants et
leurs parents sont accueillis

Le matin **entre 8h et 9h**
Le soir **entre 17h et 17h45**

Pour les 3-5 ans

a l'école maternelle
Antonin Perrin

53 rue du docteur Fleury Papillon

Pour les 6-10 ans

au Centre social et familial de
Ferrandière

51 rue Lafontaine

**POUR TOUS LES
JOURS**

On peut faire des activités salissantes (peintures, patouillages, recettes, expériences...), ne vient pas avec tes plus beaux vêtements mais ceux avec lesquels tu te sens à l'aise et qui ne craignent rien ! Et puis tu peux venir avec une tenue de rechange au cas où, on peut la laisser au vestiaire pendant la semaine.

**POUR LES
PARENTS**

Vous pouvez noter le nom de votre enfant sur les vêtements (et doudou...) comme ça on peut vous contacter en cas d'oubli.